

**Séance publique du 28 mai 2001**

**Délibération n° 2001-0073**

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'association Académie de l'eau**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 novembre 1999, le conseil de Communauté a décidé de l'adhésion de la Communauté urbaine à l'Académie de l'eau.

L'Académie de l'eau a été créée en 1993 à l'initiative du ministère de l'environnement et des comités de bassins français. Elle a pour mission d'organiser une réflexion prospective et interdisciplinaire sur des thèmes scientifiques dont peuvent bénéficier la gestion des ressources en eau et l'ensemble des usagers.

L'Académie de l'eau a mis en place un réseau international des villes pour l'eau et l'urbanisme dans le cadre d'un développement durable. Les objectifs de ce réseau sont de faciliter l'échange, entre ses membres, des expériences acquises par chacun dans les domaines relatifs à l'eau et à l'urbanisme, aussi bien du point de vue technique que financier et humain. Ce réseau est constitué de membres fondateurs et d'autres villes du monde qui s'engagent à partager leur expérience et qui deviennent membres actifs. Des membres associés apportent un appui technique et aide à la gestion du réseau.

Il convient de désigner le représentant de la Communauté urbaine à l'association Académie de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 novembre 1999 ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne** madame Mireille Elmalan en tant que représentante de la Communauté urbaine au sein de l'Académie de l'eau.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,